Accueil de Loisirs La Cabane

Quels sont les objectifs de Terre d'Emeraude Communauté ?

• Assurer la cohérance éducative

• Faire de l'enfant un citoyen intégré à la société

• Permettre l'épanouissement et le développement personnel de l'enfant

Une vie quotidienne de qualité

Rue des Pélerins—Saint Julien
39320 VAL SURAN

03.84.85.34.45

alsh-stjulien@terredemeraude.fr

Présentation générale

PUBLIC ACCUEILLI

En périscolaire, les enfants inscrits au groupe scolaire de la vallée du Suran (et présent en classe le jour du service).

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Activités variées proposées aux enfants par une **équipe qualifiée** ! Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'équipe d'animation de l'ALSH, en partenariat avec les associations locales, propose aux enfants des ATELIERS *sur inscription entre 14h 45 et 16h.*

PROJET PÉDAGOGIQUE

• Accompagner l'enfant afin qu'il devienne plus autonome dans la vie quotidienne comme dans les activités
• Positionner l'accueil de loisirs comm un acteur de coéducation de l'enfant
• Valoriser l'activité ludique

ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTÉ

Dans le cadre d'un **PAI**, nous accueillons des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergie, d'intolérance alimentaires...

CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription

- par téléphone : 03.84.85.34.45
- En déposant l'inscription auprès d'un membre de l'équipe d'animation ou dans la boîte aux lettres de l'Accueil de Loisirs
- par mail : alsh-stjulien@terredemeraude.fr

Annulation

Toute séquence d'accueil réservée est facturée si l'annulation n'est pas faite
dans le délai indiqué sur chaque plaquette de programme
Un certificat médical devra être fourni pour toute justification d'absence.

Horaires de permanences administratives :

Le mardi de 8h 30à 11h45
Le jeudi de 8h30 à 11h45

Règlement

Le paiement s'effectue directement auprès du trésor public (voir les modlaités dna sle règlement intérieur)
En cas d'erreur de facturation, contactez la responsable de l'Accueil de Loisirs.

Les temps d'accueil

Accueil échelonné, chaque enfant démarre la journée à son rythme en profitant des espaces de jeux et activités calmes.
L'équipe d'animation accompagne votre enfant à l'école à **8h20.**

MATIN
7h-8h30

AVEC REPAS de 12h à 13h50
1er service de 12h à 12h45
2e service de 13h à 13h45

MIDI

Des activités variées sont proposées aux enfants en fonction de leur rythme, leurs besoins et envies.
L'équipe d'animation raccompagne les enfants de GS à CM2 en classe à 13h50 (13h35 le vendredi) Les PS et MS sont instalés à la sisete dès la fin du repas
SANS REPAS de 12h à 12h30 et/ou de 13h30 à 14h les lundis-mardis et jeudis
SANS REPAS de 12h à 12h30 et/ou de 13h15 à 13h45 le vendredi

Des ateliers sont mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, encadrés par des animateurs de l'ALSH ou par des intervenants extérieurs.

Des **plaquettes explicatives** sont distribuées à tous les enfants scolarisés à chaque période et permettent l'inscription de votre enfant aux ateliers.

TAP VENDREDI
14h45-16h

SOIR 16h - 18h30

16h15 : goûter équilibré fourni par l'accueil de loisirs
2 séquences d'inscription/facturation : 16h-17h30 ou 16h-18h30
Les lundis, mardis et jeudis, l'équipe d'animation propose des ateliers cartables pour les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs. En parallèle, des temps d'activités libres et/ou dirigés par l'équipe d'animation sont proposés.

Mercredi et vacances scolaires

Horaires des mercredis après-midi :

11h30/13h30 en repas uniquement avec un départ à13h 30

11h30/18h30 en demi-journée avec repas.
13h30/18h30 en après-midi uniquement

17h00/18h30 départs échelonnés.
Aucun départ avant 17h

Chaque mercredi :
Programme d'activités et de sorties mis en place par les animateurs.
Il est affiché à l'Accueil de Loisirs au début de chaque période edisponible sur le site

Horaires des vacances :

7h-12h et/ou 13h30-18h30 en demi-journée
7h-13h30 et/ou 11h30-18h30 en demi-journée avec repas
7h-18h30 en journée avec repas

Accueil échelonné : 7h à 9h 30 et de 13h30 à 14h

départ échelonné : 11h30 à 12h et de 17h à 18h30

L'Accueil de Loisirs est ouvert toute l'année sauf les trois premières semaines d'août et les vacances de Noël.

Documents à fournir pour l'inscription en début d'année scolaire

- Photocopie des vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- N° d'allocataire CAF, MSA
- Photo de l'enfant
- Fiche sanitaire de liaison remplie et signée
- Fiche de renseignements remplie et signée
- Tableau d'inscription complété
- Attestation de responsabilité civile

Document à fournir chaque mois de Janvier

- Dernier avis d'imposition sur les revenus du FOYER